

SEANCE DU 26 avril 2024

Convocation du 19 mars 2024

L'An Deux Mil vingt quatre le vingt six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, LONGUEVILLE Hervé, ASTIC Michel, BENASSY Marie-Pierre, MINODIER Stéphanie, GUERIN Yannick, POULLENARD Isabelle, SASSOLAS Elisabeth

ABSENTS : DESBOS Jean-François, JOLLIVET Céline, DE MONTGOLFIER Bernard, (excusés)

SECRETAIRE : ASTIC Michel

Le PV de la séance du 05 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Fonds Unique Logement (FUL) 2024

21/2024

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du 06 juin dernier adressé par le Président du Conseil Général de l'Ardèche relative aux aides apportées par le FUL (Fonds Unique Logement). Ce fonds a pour objectif principal de permettre à des personnes rencontrant des difficultés d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir.

Le Président du Conseil Général souligne le souhait exprimé par l'Assemblée Départementale d'une mobilisation financière partenariale sur dispositif. Il sollicite ainsi les communes quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2024 sur la base de 0.45 € par habitant soit 978 habitants x 0,45 = 440.10 €.
- **TRANSMET** à la sous-préfecture cette délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.
- **DIT** que cette somme est inscrite au budget 2024

Signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités

22/2024

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation. En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention pour la valorisation des CEE,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

Règlement d'utilisation des Salles SULLY

23/2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour l'utilisation des salles au bâtiment Sully Sully. Ce dernier fait lecture du projet de règlement. Le présent règlement a pour objet d'assurer la bonne utilisation des salles dans ce bâtiment lors des locations.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement tel qu'annoncé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** le Maire à signer tout document concernant ce règlement ci-joint.

Location local au 160 B rue du Château - rés des champs

24/2024

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande émise par Madame AVENAS Jacqueline, de louer le local afin d'y installer un dépôt vente.

Il propose au Conseil Municipal la location du local à la rés des Champs, au 160 B rue du Château et de fixer le montant du loyer et des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de louer ce local à Madame AVENAS Jacqueline pour dépôt vente à compter du 1^{ER} mai 2024
- **FIXE** le montant mensuel du loyer à **150 €** à compter du 1^{er} mai 2024
- **PRECISE** que les charges concernant le chauffage, l'eau chaude, l'entretien de la chaudière et l'éclairage des communs sont réglés au trimestre en fonction de la consommation réelle.
- **DECIDE** que le loyer sera révisé au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction - indice de référence celui du 2ème trimestre de l'année précédant la signature du bail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tous les documents ci référant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2024 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après :

SECTION de fonctionnement - DEPENSES

011	Charges générales	
64111	Rémunération principale	-14 600.00 €
023	Prélèvement pour investissement	
023	Prélèvement pour investissement	14 600.00 €
	TOTAL	0.00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT - DEPENSES

49	Maison médicale	
2312	Agencement et aménagements de terrain	2 100.00
56	Aire de Loisirs	
2312	Agencement et aménagements de terrain	12 500.00
	TOTAL	14 600.00 €

SECTION d'Investissement - RECETTES

021	Prélèvement sur fonctionnement	
021	Prélèvement sur fonctionnement	14 600.00
	TOTAL	14 600.00 €

DIVERS

► **Syndicat Sportif du Plateau**

Madame TRACOL Cécile, déléguée au SIESP fait part des modifications au sein de ce syndicat suite au décès de son Président Monsieur SAPET. Ce dernier est remplacé par Monsieur NURY Yvan et Madame Mireille DESESTRET a été nommée vice-Présidente.

► **Entretien voirie**

2 opérations de rebouchage de la chaussée ont été opérées ce mois-ci ainsi que l'hydrocurage de 5 buses.

► **L'ardèchoise**

Les associations du village ont été mobilisées pour organiser le passage de l'ardèchoise le samedi 15 juin et la préparation de décoration.

► **Chemin de Mège**

La signature de l'acte de rétrocession du Chemin de Mège avec la société IMMOVIA a été signé le jeudi 25 avril. Ce chemin desservira le lotissement « le Bel Air » ainsi que la zone d'activité.

Conseil du vendredi 26 avril 2024

SEIGNOVERT Pascal	
ASTIC Michel	